



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions sociales

Question écrite n° 10896

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des écoles de puéricultrices qui accueillent des infirmières ou des sages-femmes pour une année de spécialisation. Il semblerait que ces écoles soient en danger compte tenu de l'insuffisance des subventions du ministère de la santé et du poids financier que représentent ces formations pour les différents organismes gestionnaires dont elles dépendent. Or les missions de la puéricultrice s'inscrivent totalement dans la politique de santé publique concernant les enfants, de la conception à l'adolescence. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Au titre de l'exercice 1997, les subventions allouées par l'Etat aux écoles de puéricultrices, comme à toutes les structures de formation de professionnels paramédicaux, ont effectivement été réduites dans le cadre des mesures prises pour contenir la progression des dépenses publiques et maîtriser le déficit du budget de l'Etat. En revanche, la loi de finances adoptée par le Parlement en 1998 reconduit les crédits votés en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants admis en formation ayant, dans le même temps, diminué. Les écoles de puéricultrices ont d'ores et déjà reçu ou recevront tout prochainement un premier mandatement représentant 95 % de la subvention qui leur a été attribuée en 1997. Par ailleurs, la réflexion menée actuellement sur le financement de l'appareil de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer, à court et à moyen termes, leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10896

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1142

Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2382